



## **COMMUNE DE LE BOULAY**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUIN 2017 COMPTE RENDU**

---

Nombre de membres en exercice : 15  
Date de la convocation : 26 mai 2017

Le premier juin deux mil dix-sept, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de LE BOULAY s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Madame Stéphanie WERTHEIMER, maire.

Etaient présents : Mesdames Mylène BORDE, Véronique BOUHOURS, Muriel OUDIN, Martine RENARD, Messieurs Stéphane BEGEY, Jean-Luc BRUNEAU, Christian GARET, Jean-Pierre GASCHET, Jacky JOUANNEAU, Christian MICHENEAU, Marc QUID'BEUF, Fabrice TERCINET,

Absent excusé : Monsieur Christophe ROUSSEAU

Absent : Stéphane PRIMAULT

Monsieur Jacky JOUANNEAU a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Cyril REBILLARD, secrétaire de mairie, est auxiliaire de séance.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'inscrire deux sujets supplémentaires à l'ordre du jour :

- Décision sur les Nouvelles Activités Périscolaires
- Décision modificative n°1 du budget communal

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

**Prochain Conseil Municipal** : Jeudi 6 juillet 2017

#### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mai 2017**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

#### **Décisions du Maire prise par délégation**

Décision n°2017-002 : Concession columbarium trentenaire pour Monsieur Henri GRANVAUD

Décision n°2017-003 : Concession tombe trentenaire pour Monsieur Jean-Claude DAVIAU

#### **TRAVAUX : DELEGATION AU SIEIL POUR LA DISSIMULATION DU RESEAU AERIEN TELECOMMUNICATION ALLEE DES TILLEULS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de déléguer au SIEIL la possibilité de traiter le dossier d'enfouissement du réseau télécommunication de l'allée des tilleuls au nom de la commune, il est nécessaire de délibérer dans ce sens. Le Conseil Municipal valide cette possibilité à l'unanimité.

#### **TARIFS MUNICIPAUX : GARDERIE & TRANSPORT SCOLAIRE**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de surseoir au vote des tarifs du transport scolaire. Plusieurs questions restent en suspens concernant les frais de fonctionnement de ce service qui est désormais généré par la Région Centre Val de Loire et la Communauté de Communes du Castelrenaudais. La délibération sur ces tarifs sera remise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose de délibérer sur les tarifs de la garderie. Elle présente au Conseil Municipal diverses augmentations allant de 1 % à 5 % et présente aussi un coût du fonctionnement de ce service. Après un tour de table permettant de définir un taux d'augmentation, il est proposé par Madame le Maire, une augmentation de 2 % soit un tarif pour la ½ heure à 1,17 € et un tarif à la semaine de 18,63 €. Une disposition est aussi prise pour qu'à partir de la 16<sup>ème</sup> ½ heure, le tarif semaine sera automatiquement appliqué. Le Conseil Municipal approuve à la majorité (11 Pour, 1 Contre, 1 Abstention) ces dispositions

### **ANIMATION : ABROGATION INTERDICTION BAL DISCO**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une délibération du conseil municipal interdit les bals disco jusqu'à une nouvelle délibération. Madame le Maire propose une délibération abrogeant cette disposition et toute disposition qui pourrait interdire n'importe quel bal sur la commune. Une information est donnée par Monsieur Jean-Pierre Gaschet, premier Adjoint concernant cette ancienne disposition et notamment pour la gestion des dérives de bruit durant les manifestations à la salle des fêtes. Après avoir entendu ces informations, il a été précisé qu'un règlement intérieur sera rédigé sur la base de celui existant afin de se parer contre toute dérive. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'abrogation des dispositions interdisant tout bal et toute autre animation sur la commune.

### **RYTHMES SCOLAIRES : ABROGATION DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Madame le Maire donne la parole à Muriel Oudin, adjointe déléguée aux affaires scolaire, qui informe le Conseil Municipal des difficultés de la mise en œuvre des NAP (difficulté à trouver du personnel qualifié, difficultés pour nos propres agents à gérer ces activités, problèmes de locaux etc...). Le gouvernement annonçant que les communes pourront faire le choix de continuer la semaine à 4 jours ½ ou à revenir à la semaine à 4 jours, et dans l'attente des textes de l'état, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer dès maintenant sur l'arrêt des NAP pour la rentrée scolaire 2017-2018. La direction de l'école a été consultée afin d'obtenir son avis et de permettre d'organiser les nouveaux horaires possibles. Ayant entendu l'exposé, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'abrogation des NAP à partir de l'année scolaire 2017-2018 et le maintien d'une semaine à 4 jours ½ pour l'année scolaire 2017-2018.

Ces dispositions impliquent de nouveaux horaires dans l'école

Matin : 9h/12h

Après midi : 14h/16h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi .

### **FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le tracteur tondeuse est en panne et que l'agent communal ne peut pas faire l'entretien des espaces verts correctement sans ce matériel. Actuellement le prêt de matériel gracieux est fait par les conseillers ou même par l'agent et la situation ne peut plus durer.

D'autre part, la commune a une offre intéressante dans le cadre de la subvention TEPCV par le SIEIL afin de changer des blocs d'éclairage public arrivant en fin de vie pour un montant de 11 000 €, coût pour la commune 1 200 €.

Un état des dépenses a été fait afin de voir si nous pouvions trouver une solution financière. La solution ayant été trouvée et proposée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget communal pour un montant global de 4 200 € afin de permettre l'acquisition d'un tracteur tondeuse et permettre le changement de blocs d'éclairage public.

### **CENTRE BOURG**

Madame le Maire fait le compte-rendu des hypothèses d'aménagement du centre bourg, vues en réunion d'adjoints. Le conseil n'a émis aucune réserve et l'étude du projet va se poursuivre afin d'affiner le projet qui pourra donner lieu à l'appel à subventions.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Rappel du débriefing sur le Trail du jeudi 7 juin à 19 h
- Point sur les rotations pour les élections
- Sécurisation temporaire de la RD 54 : deux chicanes supplémentaires seront mises en places.
- Travaux d'aménagement de sanitaires pour le centre technique municipal : les subventions ont été attribuées par le département et l'état. Les devis vont pouvoir être validés et les travaux programmés.
- Départ de Mesdames Moussu, Thiriet et Dorard de l'école. Madame Saunier, assurant actuellement les temps de décharge des enseignantes, prend un poste.
- Le marché public pour la restauration scolaire pour les 3 prochaines années scolaires a été lancé. Les candidats devront déposer leurs propositions avant le 23 juin à midi. La commission restauration se réunira le 26 juin à 18 h 30
- Rappel de la Balade contée le 23 juin à 19h. Rendez-vous place de la mairie à 18 h 45. Monsieur Talon sera le conteur.
- Broyage des bords de route : Monsieur Christian Garet rappellera Monsieur Desmet.
- Broyage chemin PIO à faire. voir aussi le Haut Villée et les Mares car des branches dépassent sur la route.
- Rappel de la fête de l'école le 30 juin prochain.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- SIEAP : il est posé la question de savoir si la commune demande au SIEAP pour une connexion de notre réseau d'eau avec Château-Renault ainsi que pour la canalisation sur le chemin en haut de la Vinetterie. La réponse est positive et un courrier au SIEAP sera envoyé pour cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures